NUMÉRO 57. SAMEDI 8 MAI 1858.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 3»50
» par la poste, franco, » 3»75
On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

Prix des annonces :

Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

Observations météorologiques en 1858.

	DATES	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.			Baromètre en millim. réd. à 0.	Eau tombée dans les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en mètres.	Température du LAC en degrés centi.	Fract. de saturat. de l'humidité	Dans les 24 h.	
	Mai.	9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Midi.						Midi.	Evapor. en mm.	Ozonomètre.
NEUCHATEL.	3	5,5	3,5	7,2	709,7	1,2	Bise, vent.	Couvert, pluie.	2,310	10			7
	4	8	4	15,2	718,2	0,3	Calme.	Clair.	2,305	11			9
	5	10,5	5	17	720,6	0,0	Id.	Nuageux.	2,304	11,2			5
CHAUMONT.	3	0	—4	5	657,3	N. et p.	Calme, vent.	Brouillard.					
	4	6	—3	11	663,8	0,0	Calme.	Brouillard, clair.					
	5	9	1	16	668,5	0,0	Id.	Clair.					

Les personnes qui auront des articles à faire insérer dans le prochain n°, sont priées de les envoyer à notre bureau **lundi dans la matinée,** *notre Feuille devant paraître un jour plus tôt à cause de la fête de l'Ascension.*

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 6 mai 1858.

NOMINATION.

1. Vu l'état de santé du citoyen Aug. L'Ecuyer-Peillon, le conseil d'état, par arrêt du 30 avril dernier, a chargé le citoyen *Jaques-Henri Favre* de le remplacer provisoirement dans ses fonctions de substitut de l'officier de l'état civil de la circonscription de Neuchâtel.

AVIS DIVERS.

2. Dans sa séance du 3 mai courant, le conseil d'état a fixé l'ouverture de l'assemblée constituante au *lundi* 10 *mai prochain.*

FAILLITES.

3. Par jugement en date du 29 avril 1858, le tribunal civil du Locle, ayant prononcé la faillite du citoyen *Frédéric-Auguste Mathey,* pierriste, demeurant au Locle, et ordonné que cette masse soit liquidée sommairement, le juge de paix du Locle fait, en conséquence, connaître au public que les inscriptions au passif de cette masse seront reçues au greffe de la justice de paix du Locle, depuis le vendredi 7 mai courant, jusqu'au lundi 24 du même mois, à 5 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira au Locle, le vendredi 28 mai 1858, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

4. Le tribunal civil du district du Locle, par sentence en date du 24 avril passé, a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen *L'-Edouard Huguenin-Wuillemin,* du Locle, fabricant d'horlogerie, domicilié au Locle, fils de feu Charles-Frédéric; en conséquence, les inscriptions au passif de cette masse seront reçues avec les titres et pièces à l'appui, au greffe du tribunal civil du Locle, dès le jeudi 6 au vendredi 21 mai courant, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir, moment où les dites inscriptions seront closes et bouclées. Tous les créanciers du dit citoyen Louis-Edouard Huguenin-Wuillemin sont, par ce même avis, péremptoirement assignés à comparaître par devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville du Locle, dès les 9 heures du matin, le mardi 22 juin 1858, pour là faire liquider leurs inscriptions et procéder aux opérations ultérieures de cette faillite; le tout sous peine de forclusion.

5. Le tribunal civil du district du Locle, par sentence en date du 24 avril passé, a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen *Jules Perrelet-Courvoisier,* du Locle, fils de feu Philibert Perrelet, marchand de fournitures, domicilié au Locle; en conséquence, les inscriptions au passif de cette masse seront reçues avec les titres et pièces à l'appui, au greffe du tribunal civil du Locle, dès le jeudi 6 au vendredi 21 mai courant, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir, moment où les dites inscriptions seront closes et bouclées. Tous les créanciers du dit citoyen Jules Perrelet-Courvoisier, sont par ce même avis péremptoirement assignés à comparaître par devant le tribunal de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville du Locle, dès les 9 heures du matin, le mardi 15 juin prochain, pour là faire liquider leurs inscriptions et procéder aux opérations ultérieures de cette faillite; le tout sous peine de forclusion.

6. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, dans sa séance du 27 avril 1858, a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen *Charles Bastide,* ancien coiffeur, domicilié en ce lieu, et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix. En conséquence, tous les créanciers du citoyen Ch. Bastide sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, depuis le 7 jusqu'au 28 mai courant, jour où les inscriptions seront déclarées closes à 5 heures du soir; ils sont en outre requis de se rencontrer le samedi 29 mai 1858, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire; le tout sous peine de forclusion.

7. Par jugement en date du 30 avril 1857, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, a ordonné d'office la mise en faillite de la masse du citoyen *Simon Fournier,* chef d'un atelier de doreurs à la Chaux-de-Fonds, masse abandonnée par son propriétaire. En conséquence, les créanciers du dit Fournier sont requis, sous peine de forclusion: 1° de faire inscrire au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds, leurs titres ou réclamations, dès le 10 au 24 mai courant, ce dernier jour les inscriptions seront closes à 7 heures du soir; 2° de se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1858, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions, et se colloquer, cas échéant.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

8. Les créanciers de la masse en décret du citoyen *Henri-François Duvanel,* négociant, à Brot-Dessous, sont péremptoirement assignés à se rencontrer devant le juge de la faillite qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, mardi 11 mai courant, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux opérations du décret, sous peine de forclusion.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

9. Vendredi, le 28 mai prochain, dès les 7 heures du soir, et en l'hôtel de la Couronne, à Bienne, M. Jean Schurch, fabricant de tabac, au dit lieu, exposera en vente volontaire par enchères publiques: sa maison, bien située à la rue Haute *(Oberthor)* dans la ville de Bienne, presque neuve, en partie exploitée comme boulangerie et cabaret. Cette propriété contient 32 chambres, 9 cuisines, 3 bonnes caves voûtées, avec un bouteiller, une tour avec séchoir, terrasses, magasins, écurie, remise, fontaine, etc.; elle serait propre pour un fabricant, commerçant, brasseur, etc.

L'élan remarquable, que l'industrie de Bienne a pris dans les derniers temps, le chemin de fer, la navigation à vapeur, la nouvelle route de l'évêché, toutes ces garanties assurent un brillant avenir. Les conditions de vente sont très-favorables pour l'acheteur.

Par commission:
J. Bichsel, notaire.

VIGNES A VENDRE.

10. Le jeudi 27 mai courant, il sera exposé en vente à la minute dès les 3 heures après midi en l'étude de F.-A. Wavre notaire à Neuchâtel, les immeubles ci-après désignés, dont plusieurs sont situés dans une position favorable près de la ville.

TERRITOIRE DE NEUCHATEL.

1° Vigne aux Petits-Parcs H 22, plant blanc et rouge contenant environ $6^1/_4$ ouvriers, joûte de joran le chemin du milieu, de vent et uberre la famille Diessbach, de bise M. Sandoz du plan et dame Jaquemod.

2° Trois-portes du bas, plant blanc et rouge, contenant environ $9^1/_2$ ouvriers, après l'emprise du chemin de fer du Jura, joûte en joran le dit chemin, en vent Mme Preud'homme et M. Sandol-Roy, en uberre la route d'Auvernier et en bise M. de Sandoz-Rollin.

3° Trois-portes du haut, C 19, plant blanc et rouge, contenant 6 ouvriers 10 pieds, restant après l'emprise du chemin de fer, joûte de joran la voie ferrée, de bise la propriété Vasserot maintenant à Mme Douillot, d'uberre le chemin de Beauregard, et de vent M. Samuel Petitpierre.

4° Ravine du bas, plant blanc contenant environ 6 ouvriers, joûte de joran M. Jämes DuPasquier, de vent M. Dubois-Martenet, de bise et uberre M. Ch. Bonhôte.

5° Ravine nouvelle, plant blanc, contenant environ 5 ouvriers, joûte de joran le sentier public, de vent M. Alphonse Martin, d'uberre Mme Bouvier et M. Ed. Giroud, et de bise le chemin public.

6° Grand-pain-blanc, plant blanc, contenant environ 13½ ouvriers, joûte de joran M. Ch. Bonhôte, de vent M. DuPasquier-Perrot, de bise Mme Benjamin Lardy, et d'uberre la grande route.

7° Petit-pain-blanc, plant blanc, contenant environ 8 ouvriers 14 pieds, joûte de joran M. Comtesse du Faucon, de vent M. Gueisbuhler, de bise M. Fs Perrot et d'uberre l'hoirie Lardy-Dubois.

8° Draises. —Trois vignes en blanc, contenant ensemble 24 ouvriers environ, savoir:

a) G n° 23, 4 ouvriers, 3 pieds, 4 minutes, joûte de vent M. Leuba, de bise M. Fritz Duvoisin, de joran M. Louis Roulet marguiller et d'uberre la grande route.

b) L'autre de 16½ ouvriers environ, au même quartier, joûte de bise M. Ami Sandoz du Château, d'uberre la grande route, de vent M. Fritz Duvoisin vigneron et de joran la famille Merveilleux.

c) La 3e de 3½ ouvriers au même quartier, joûte de bise et de joran M. Jean Hirth vigneron, d'uberre la grande route, et de vent le chemin dit le contour des Draises.

TERRITOIRE DE PESEUX.

9° A Bosson-Bezart, vigne en blanc; contenant environ 3 ouvriers et 10 pieds, joûte de joran l'emprise du Jura, de vent Mme veuve Perret, d'uberre M. Bulard greffier, et de bise M. H. Paris.

S'adr. au notaire détenteur de la minute pour les conditions et plus amples indications.

Prés de montagne à vendre.

11. Le vendredi 14 mai 1858, dès 7½ heures du soir, le notaire Baillot procédera, dans l'hôtel de commune, à Rochefort, à la vente par enchères publiques des immeubles suivants:

1° **Le Cernil de la fontaine**, d'environ *dix faulx*, limitant de vent et joran l'hoirie du capitaine Bouvier, de bise, d'uberre et un peu de joran Pierre-Henri Renaud, et encore d'uberre Jean-Jaques Béguin, ancien, et dame veuve Colin.

2° **Le Petit pré des Entés**, d'environ *une faulx et demie*, limitant de vent et bise veuve de l'ancien Jaquet, à Montezillon, de joran veuve de l'ancien Colin, et d'uberre la famille de Pierre-Henri Béguin.

3° **Le Pré de la Cour**, limitant de bise Aug. Junod, major, de vent Daniel Pingeon et J.-P. Renaud, de joran Abram-Louis Béguin, et d'uberre Benoit Renaud et Alexandre DeBrot.

---

12. Le samedi 22 mai, à six heures du soir, à l'auberge d'Alphonse Baillot, à Bôle, les héritiers Jeanneret-Grosjean et Favre-Bulle exposeront en vente par voie de minute leur propriété située au dit lieu, consistant en une maison de maîtres, avec encavage, grange et écurie; verger et jardin garni d'arbres fruitiers en plein rapport, place de courtine, avec aisances et appartenances. On peut entrer en jouissance de suite. S'adresser, pour le prix et les conditions, au notaire Barrelet, à Colombier.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

13. **Le lundi 10 mai 1858**, à 3 heures après-midi, le citoyen Gustave DeBrot fera vendre en enchères publiques, dans la maison du village de Cormondrèche, **la propriété qu'il possède à Cormondrèche**, consistant en un *grand bâtiment* servant à l'exploitation d'une brasserie de bière, et en *trois poses de jardin et verger* plantés d'arbres fruitiers. Cette propriété est dans une belle exposition, non loin des gares du Franco-Suisse et du Jura industriel.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

14. La direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel, fera vendre en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le 17 mai 1858, dès les 8 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt de la Dame-Ottenette:

24 billons sapin,
50 toises sapin,
27 de mosets,
4000 fagots sapin.

Le rendez-vous est au bas de Combe-Jaquetat.

Neuchâtel, le 5 mai 1858.

L'inspecteur, Th. de Meuron.

Vente de bois, à Boudry.

15. La Commission forestière de la Bourgeoisie de **Boudry**, exposera en montes publiques et sous les conditions qui seront préalablement lues, **vendredi** 14 mai courant, dès les 8 heures du matin, la quantité d'environ **180** billons de chênes, qui se trouvent sur l'emprise du chemin de fer, dans la forêt des **Buges** et **la Chênée de Vert**, en dessus du hameau de Troisrods.— Le rendez-vous est à Troisrods.

Boudry, le 6 mai 1858.

Au nom de la Commission,
le secrétaire,
Ls Udriet.

AVIS

16. La Commune de Cressier informe le public que, les 24 et 25 mai, elle exposera en mises publiques aux conditions qui seront préalablement lues, environ 700 plantes bois de construction abattu dans trois forêts savoir:

Au Ruhaut, 300 plantes,
Aux Charets, 250 plantes,
Aux Pilots, 180 plantes.

Le rendez-vous est devant la maison de Commune d'Enges, à 7 heures du matin

Au nom du Conseil,
Alex. Persoz.

---

17. La direction des forêts de la Bourgeoisie exposera aux enchères, lundi 10 mai, à la **côte de Chaumont**, une dizaine de billons de chêne et une centaine de billons de sapin; on se réunira au Plan, à 7½ heures du matin.

A VENDRE.

18. A vendre, de rencontre, **un potager en fer.** S'adresser rue du Château, n° 25, au Plain-pied.

---

19. A vendre, plusieurs centaines de **tuteurs d'arbres**, de différentes grandeurs. S'adresser à Fr. Bron, à Corcelles.

---

20. M. Immler informe le public qu'il vient de recevoir un très-beau choix de **pianinos**, qu'il offre à vendre ou à louer. S'adresser à son domicile, promenade du Crêt, n° 25, au 1er étage.

---

21. **Au débit du pain de Colombier, chez Fritz Bauert-Lehmann, au Placard**, beau pain de fleur farine à 17 cent. la lb., pain mi-bis à 16 cent., pain bis à 12 cent. Chaque jour, des petites miches de 10 cent., des couronnes et des pains longs. Tous les samedis et jeudis, des petits vecs sucrés; l'on peut aussi en avoir de gros, en les commandant un jour d'avance. Débit de fleur de farine.

---

22. **Mort aux punaises**, pour extirper les punaises avec leurs œufs en peu de temps, chez Mme El. Zurcher, confiseuse, à Landeyeux. Le flacon à fr. 1»50.

---

23. Pour cause de départ, on offre à vendre un beau et bon potager avec ses accessoires, et un très-bon régulateur ligne droite. S'adr. chez M. Eugène Tissot-Guenin, à Auvernier.

En vente chez messieurs les libraires de la ville,

24. **Esquisses neuchâteloises**, 2me série, petits poèmes et chansons d'autrefois, par J. G., 1 beau vol. 8°, fr. 1»50.

Education familière, 2me série, 1 v. 18, fr. 3»25.

Liquidation.

25. A vendre, un laigre rond contenant 5 bosses, 3 ovales contenant chacun 4 bosses, plusieurs bosses, bollers, pipes de France et d'Allemagne en bon état. Environ 1200 douves de 5½ à 10 pieds de longueur, propres et sèches, une grande partie est enmagasinée depuis nombre d'années; le tout à un prix raisonnable. S'adr. à Jacob Hess, maître tonnelier, à Corcelles.

---

26. A vendre, pour le prix de 65 francs, une grande balance toute neuve, du poids de 7 quintaux fédéraux. S'adr. pour la voir, à M. Kaser, aubergiste, à la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

---

27. A vendre, en bloc ou en détail, une cheminée en marbre gris; des portes en noyer, chêne et sapin; de vieilles fenêtres; une caisse à eau en cuivre; un potager en fer, garni, à four et 4 trous, long. et larg. 2½ pieds; 3 assises en roc; s'adr. rue du Château, 25, au 2me étage.

---

28. M. **Meyer**, ci-devant commis dans la maison de draperies de MM. Jeanjaquet père et fils en cette ville, venant d'ouvrir sous le Trésor, près la place du marché, le magasin tenu jusqu'à présent par M. L. Beller, fabricant de cols, prévient l'honorable public qu'il continuera de tenir tous les genres de cols, cravates, rubans, etc., de la fabrication de M. L. Beller, et qu'il en aura toujours un très-grand choix dans tous les genres et aux mêmes prix. Il se chargera également d'en faire confectionner de toutes les formes et dimensions qui lui seraient demandées.

M. Meyer a l'honneur d'annoncer en même temps qu'il tient un assortiment spécial des plus complets de **toiles blanches en fil du canton de Berne, nappages et serviettes** et de **mouchoirs blancs pur fil**, le tout sans apprêt, blanchi sans procédés chimiques et garanti. Prix modérés et fixes.

On trouvera également chez lui un choix de foulards des Indes, de Londres et de Lyon, et des gants dans tous les genres.

---

29. M. L. Beller, fabricant de cols, annonce à l'honorable public, et particulièrement à sa clientèle, qu'il a remis son magasin et la vente de ses cols, dont il continue néanmoins la fabrication, à M. **Nicolas Meyer**, seul détenteur en cette ville des articles de sa fabrication.

On trouvera en conséquence au magasin de M. Meyer, sous le Trésor, constamment et aux mêmes prix, un choix de tous les genres de cols qui font ma spécialité, et toutes les commandes et commissions seront reçues et effectuées par lui avec empressement.

M. Beller saisit cette occasion pour remercier encore tout particulièrement ses pratiques de la confiance dont elles ont bien voulu l'honorer, tout en les priant de bien vouloir la continuer à son successeur.

---

30. On peut s'inscrire à nouveau, auprès de M. Borel-Fauche, pour du **vin rouge 1855**, crû de la ville, tous les jours à midi, rue St-Honoré, n° 9. — La livraison aura lieu par brandes ou en bouteilles ou à la pièce, dès que les inscriptions seront assez nombreuses.

---

31. A vendre, trois **buffets vitrés**, à bon compte. S'adr. à L. Maquelin, maison Dirks, au faubourg.

---

32. A vendre, au Pasquier, un char à brecette, à mécanique, tout neuf, verni, n'ayant jamais servi. S'adresser au citoyen Léonard Grozinger, maréchal, au Pasquier (Val-de-Ruz).

Avis aux maîtres charpentiers et entrepreneurs.

33. Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les entrepreneurs qu'à dater du 13 mai, il ouvrira à Estavayer un chantier de bois de toutes espèces et de toutes dimensions : planches de sapin, carrelets soit enformages, bois de marine et bois d'écarrissage de différentes dimensions, planches de chênes et carrelets. Tous ces bois seront déposés au port d'Estavayer, et M. Carrard, aubergiste, est chargé de les livrer. Le vendeur se trouvera tous les mercredis sur le chantier, qui sera toujours bien assorti en beaux bois secs et de toutes espèces, à des prix modérés.

F^s RICHNER, marchand de bois.

34. A vendre encore quelques milliers d'échalas neufs et secs, à un prix très-réduit. S'adresser à Jämes Maret, place des Halles, 19.

35. **Fr. Bauschatz,** pelletier, sur la Place du Marché, annonce à l'honorable public qu'on trouve chez lui un joli assortiment de **chapeaux** de feutre, casquettes de tous genres, bandages, bretelles et ceintures, le tout à des prix modérés : NB. Il se charge aussi, comme du passé, de soigner les **pelleteries** pendant l'été.

36. A vendre, l'équipement presque neuf d'un soldat d'infanterie, chez Victor Buck-Matthey, rue Fleury, n° 16.

37. Zwahlen, à la Pêche, offre à vendre une collection de dahlias assez forts pour planter, de 25 à 30 centimes, ainsi que plusieurs espèces de plantons de choux.

38. Chez Franç. Mottaz, batelier, rue du Temple-neuf, 20, on peut se procurer du **gypse de pré,** de la **chaux hydraulique** et du **gypse de travail,** bien conditionnés et à des prix modérés.

39. Perdrisat, jardinier-fleuriste, au faubourg, informe MM. les amateurs que, comme les années précédentes, il est bien assorti en fuchsias, verveines, géraniums à grandes fleurs et écarlates, pétunia, rosiers du Bengale roses et rouges, marcottes d'œillets, et dès le 1er mai, plantons de fleurs annuelles et de légumes, le tout à un prix raisonnable; aussi de la terre de bruyère au quintal ou à la mesure.

40. A remettre, à des conditions favorables, de suite ou à la Saint-Jean prochaine, une fonderie et fabrique d'objets en étain, avec moules en cuivre et magasin pour la vente; cet établissement, le seul qui existe dans le canton, est susceptible de développement.

Il serait inutile de se présenter sans offrir des garanties de moralité.

S'adresser, pour voir l'établissement, à M. L. Perrin, rue du Coq-d'Inde, et pour traiter, à M. Borel-Blackeway.

41. **Deux belles carabines** d'amateur, système américain, garanties justes et sans défauts. S'adresser à Louis Reiff, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel. Le même recommande son magasin d'**équipements** et d'**habillements militaires** confectionnés, le tout garanti à l'ordonnance fédérale; baisse de prix sur plusieurs objets, surtout les épaulettes.

A LOUER.

42. On offre à louer, aux Hauts-Geneveys, de suite ou pour la Saint-Jean, un joli appartement à deux pas de la gare du Jura industriel, composé de 4 pièces vernissées, avec bûcher, cave, jardin contigu, d'où l'on jouit d'une fort belle vue du Val-de-Ruz et des Alpes. S'adr., pour le voir et pour les conditions, à Numa Andrié, secrétaire de commune du dit lieu.

43. A louer, de suite, une chambre meublée, rue de l'Hôpital. S'adr. au bureau d'avis.

44. On offre à louer, une chambre meublée ou non, dans la maison Loup, serrurier, 3me étage.

45. A louer, un salon et une chambre meublés, d'où l'on jouit de la vue du lac et des Alpes. S'adresser à J. Richter, maître de musique aux Terreaux, maison en face l'hôtel-de-ville.

46 Un logement à remettre pour la Saint-Jean, composé de cinq chambres et toutes ses dépendances, aux environs de la ville. A louer aussi des chambres meublées ou non. S'adr. au bur. d'avis.

47. De suite, un joli cabinet meublé, n° 15, Grand'rue; au même endroit on offre un fusil, sabre, et giberne.

48. Pour de suite, une chambre meublée au centre de la ville. S'adr. à Mme Bracher, Grand'rue, 20. La même offre, de rencontre, une belle **malle en cuir.**

49. Pour de suite, chez veuve Montandon, à la Boine, une jolie chambre meublée, jouissant de la vue du lac et des Alpes.

50. A louer, de suite, une chambre proprement meublée, près l'hôtel-de-ville. S'adresser au bureau d'avis.

51. A louer, pour la Saint-Jean, au faubourg du Crêt, à des personnes sans enfants, un petit logement. S'adr. au bureau d'avis.

52. A louer, pour la Saint-Jean, à Saint-Nicolas, un logement de trois pièces avec ses dépendances et un jardin, ainsi qu'un emplacement pouvant servir d'entrepôt. S'adr. n° 14, rue du Temple-neuf, 1er étage.

53. A louer, de suite, une chambre non meublée. S'adr. au 1er étage, rue neuve du Seyon, 32.

54. On offre à louer, 2 chambres meublées, pour la St-Jean, 24 juin prochain, à des célibataires de bonnes mœurs, dans le plus beau quartier de la ville. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

55. Une chambre meublée, avec la pension si on le désire. S'adresser au 3me étage, maison Virchaux, au Carré, rue des Poteaux.

56. A louer, pour la Saint-Jean prochaine, une forge bien achalandée, située au centre du village de Fresens, ayant les outils et accessoires nécessaires pour forger, et en outre une chambre avec quelques petits réduits qu'on peut servir comme logement. La remise aura lieu par enchères ou de gré à gré, le samedi 29 mai 1858, à 1 heure après-midi, dans la maison de commune du dit lieu. Pour visiter l'emplacement, s'adresser à Ch.-François Perret, président du conseil administratif de la commune.

57. A louer, de suite, une chambre meublée à un monsieur tranquille. S'adresser au 3me étage, rue des Halles, n° 5.

58. Dès la St-Jean, le corps de bâtiment situé à Neuchâtel, rue de la Treille (dite de la Poste), n° 6, pour être transformé en tel établissement que l'on trouvera convenable.

Cet immeuble a une profondeur de 90 pieds et une largeur de 20 à 30. S'adr. au propriétaire, même rue, n° 1.

ON DEMANDE A LOUER.

59. On cherche à louer pour la St-Jean prochaine, un logement composé d'une ou deux chambres, cuisine et galetas. S'adr. au bureau d'avis.

60. On demande à louer, en ville ou dans une autre bonne localité, une boulangerie, pour la St-Jean ou pour Noël. S'adr. au bureau d'avis.

61. Pour la Saint-Jean, un appartement de 2 pièces outre cuisine et dépendances nécessaires, pour un petit ménage tranquille et sans enfants. S'adresser au bureau d'avis.

62. On demande pour un homme seul, une chambre sans meubles, mais chauffable et propre, avec cuisine, si possible, ou part à la cuisine, dès-maintenant ou pour la St-Jean. S'adresser à Sophie Gretillat, vis-à-vis du Soleil.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

63. Un monsieur, habitant la campagne, demande pour de suite un jeune homme intelligent et de conduite pour faire le service de maison et pour soigner un cheval. S'adr. au bur. d'avis.

64. Pour de suite ou pour la St-Jean, on demande une fille qui sache faire la cuisine et les ouvrages du sexe. S'adr. au bureau d'avis.

65. On demande pour de suite une servante parlant allemand et français, munie de bons certificats, sachant faire un bon ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.

66. On demande pour la St-Jean prochaine, pour une maison de campagne, une domestique de bonnes mœurs, qui connaisse les ouvrages de la campagne et de la maison. On désire, si possible, une domestique pas trop jeune et munie de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

67. On demande pour la St-Jean une fille de bonnes mœurs, qui sache faire la cuisine et soigner un ménage. S'adresser à Mme Péters, sur la Place du marché.

68. On demande, pour la Saint-Jean, une domestique sachant faire la cuisine et munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

69. Un homme d'une trentaine d'années, porteur de bons certificats, cherche à se replacer pour la St-Jean ou pour plus tôt; il connaît le service d'une maison, saurait soigner un cheval, etc. S'adresser au bureau d'avis.

70. Une domestique porteuse de bons certificats, 26 ans, aimerait se placer de suite comme femme de chambre ou pour tout faire dans un ménage. S'adr. au 3me étage, n° 17, rue des Moulins.

71. Un jeune homme, allemand, 18 ans, cherche à se placer comme domestique dans une campagne; il connaît les travaux agricoles, sait soigner le bétail, conduire les chevaux, etc. S'adr. au bureau d'avis.

72. On cherche à placer une jeune fille très-intelligente comme apprentie chez une bonne tailleuse. S'informer pour de plus amples renseignements au bureau de cette feuille.

73. Un Bernois de toute confiance, muni de bons certificats, connaissant bien les travaux de la campagne, les soins des chevaux et des vaches, désire se placer chez d'honnêtes personnes pour se perfectionner dans le français. Il ferait tous les travaux qui se présenteront. S'adr. par lettres affranchies à M. Känel, intituteur, à Hinterfultigen, canton de Berne.

74. On désire placer un jeune homme de 16 ans, de la Suisse allemande, comme apprenti dans une maison de commerce de cette ville. S'informer chez M. Henriod, commandant.

75. Une jeune allemande, recommandable, désire trouver une place de bonne d'enfants, de gouvernante de maison ou de fille de magasin. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Mlle Gruet.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

76. La personne qui a oublié un parapluie au magasin C.-A. Petitpierre et Ce, peut le réclamer, en le désignant et contre les frais d'insertion.

77. Les personnes qui connaissent si bien le local du Battoir de la Borcarderie, près Valangin, et qui ont su s'y introduire dans la nuit du 24 au 25 ou du 25 au 26 avril passé, et y ont enlevé plusieurs outils, sont averties que ces outils sont remplacés, excepté le tour, en conséquence elles peuvent s'en procurer de nouveaux; si on savait la nuit où ces personnes veulent revenir on ne fermerait pas, afin de les dispenser de forcer les contrevents et les portes.

AVIS DIVERS.

78. La Société du prix de l'Ascension, de Corcelles et Cormondrèche, exposera jeudi 13 mai courant, **une belle vauquille** de la valeur d'environ 400 francs. En conséquence, tous les amateurs du tir à la carabine sont invités à s'y rencontrer, un accueil cordial et fraternel leur étant réservé.

Le capitaine de la Société,
F. Bron.

79. La commune de Peseux ayant l'intention d'établir un four à chaux, demande un entrepreneur chaufournier. S'adr. à M. Charles Bonhôte, président de la commission forestière de la dite commission.

Emile Bouvier,
secrétaire de la commune.

80. Dans la fabrique d'horlogerie David Perret fils, au Plan, on recevrait pour travailler dans les ateliers, 5 à 6 jeunes filles de 14 à 18 ans, auxquelles on donnerait dès l'entrée 30 cent. à 2 fr. par jour.

Tir à la carabine.

81. Le lundi 17 mai prochain, jour auquel la Compagnie des Mousquetaires de Corcelles et Cormondrèche a fixé son tirage annuel, elle exposera en même temps, comme d'habitude, une jolie vauquille en argenterie, tant pour le tir, qu'au jeu de quilles. En conséquence, elle se fait un plaisir d'inviter MM. les amateurs à y prendre part.

Corcelles, le 6 mai 1858.

Le Comité.

82. M. Antoine Zanni, fumiste, anciennement maître ouvrier chez Mme veuve Rizzi, informe l'honorable public qu'il vient de s'établir pour son compte. Il profite de cette occasion pour se recommander pour tout ce qui concerne sa partie; son domicile est rue du Neubourg, no 29.

83. On demande de suite pour la Russie une jeune fille connaissant parfaitement la langue française; elle aurait compagnie jusqu'à destination. S'adr. à Mlle Lesser, à St-Blaise.

Ouverture d'un

RESTAURANT

AUX ANCIENNES FABRIQUES, PROPRIÉTÉS DE

M. Auguste VERDAN,

à Marin,

à dater du dimanche 9 mai 1858.

Bains chauds à l'Evole.

85. Dès le samedi 1er mai, les bains seront ouverts tous les jours, dès 6 heures du matin; cure d'eau sulfureuse, de sel et de son, ainsi que les bains froids du lac.

Bretiège, canton de Berne.

86. L'établissement hydrothérapique et les bains chauds seront ouverts le 16 mai.

M. Schneider, depuis nombre d'années médecin de ces bains, donnera ses soins aux curistes, et la direction fera son possible pour contribuer à l'agrément et au bien-être des personnes qui voudront visiter l'établissement.

Sparren Vest.

Ouvrages en stuc.

87. N. Lucquini, stucateur, à l'hôtel du Raisin, à Neuchâtel, se recommande à l'honorable public pour tous les ouvrages de son état, soit en stuc brillant et imitant le marbre, dans les corridors, escaliers, façades, etc., soit en stuc composé pour empêcher l'humidité dans les bâtiments. Il tâchera de mériter la confiance du public par la solidité de son travail, et par ses prix modérés.

88. On demande une jeune fille d'honnête famille, pour lui apprendre une bonne branche d'horlogerie; les conditions sont favorables. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

89. Une demoiselle d'origine allemande, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'éducation de la jeunesse, désire se placer chez une famille de la Suisse française, où elle se chargerait de donner les leçons aux enfants de la maison: elle connaît ce qui concerne une bonne éducation, et possède des témoignages satisfaisants. Pour les renseignements, on est prié de s'adresser à Mademoiselle Meuter, institutrice, à Neuchâtel, rue de l'Hôpital, no 18.

90. La commune de Savagnier demande un entrepreneur, pour établir un chemin au travers de sa forêt de 335 perches, ancienne mesure; pour voir le tracé, on peut s'adresser à Louis Aubert, président du conseil adm., et pour l'adjudication, on est prié de se rencontrer à la maison de commune, le 18 du courant, à 9 heures du matin.

91. Les personnes qui désireraient prendre le chaud-lait de chèvre, peuvent s'adr. à M. Jean Schneider, à la Prise du Vauseyon.

92. On désire trouver une compagne pour faire le voyage de Neuchâtel à Lubeck; s'adr. à Adèle Pernet, à Cormondrèche.

93. On demande un apprenti relieur, conditions favorables. S'adresser à Jean Niggli, vis-à-vis de l'hôtel-de-ville.

MUNICIPALITÉ DE NEUCHATEL.

94. Le Conseil municipal porte à la connaissance du public le règlement suivant, qui a été adopté par le Conseil général, dans sa séance du 17 mars 1858, et sanctionné par le Conseil d'État, le 27 avril dernier.

RÈGLEMENT

sur l'établissement de trottoirs dans la

ville de Neuchâtel.

Art. 1er. — Toutes les fois que l'établissement de trottoirs aura été décrété par la Municipalité, les propriétaires d'immeubles bordant les rues où ces trottoirs seront construits, devront participer aux frais de premier établissement dans la proportion d'un tiers.

Art. 2. — La Municipalité fera l'avance de tous les frais d'établissement. La part de ces frais afférente aux propriétaires sera exigible dès le le jour de l'achèvement du trottoir.

Art. 3. — Les trottoirs une fois établis, l'entretien en sera entièrement à la charge de la Municipalité.

Art. 4. — Le Conseil Municipal est chargé de l'exécution du présent règlement.

95. Deux apprentis pour l'état de jardinier trouveraient à se placer de suite sous de favorables conditions, chez François Sonrel, maître jardinier, à Neuchâtel.

96. Dans son assemblée du 15 avril, la **compagnie des Mousquetaires** de Peseux a fixé son prix annuel au samedi 15 mai prochain. Elle exposera aussi le même jour une vauquille publique au tir et aux jeux de quilles et roulettes.

Le capitaine.

PAR ADDITION.

97. On vendra par voie d'enchères publiques, mercredi 12 mai 1858, au second étage de la maison no 10, rue du Château, à Neuchâtel, divers objets mobiliers, tels que: bureau, commodes, bois de lit, lit de repos, tables, chaises, buffets, banque, pendule, de la literie, lingerie, des habillements d'homme, de la batterie de cuisine, et autres articles trop longs à détailler. — Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Greffe de Paix.

98. Perdu hier vendredi, depuis la Place du marché à la rue de l'Hôpital, une paire de bottines de dame, neuves, d'étoffe noire, non galochées, que l'on est prié de rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

99. Une fille âgée de 22 ans, recommandable sous tous les rapports, cherche à se placer tout de suite comme bonne d'enfant ou pour tout faire dans un ménage. Elle ne serait pas exigeante pour le gage, si elle peut apprendre le français. S'adr. au bureau d'avis.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE,

du dimanche 2 Mai 1858.

Frédéric Mesey, tourneur, de Morat y domicilié, et Madelaine Schmid, domiciliée à Neuchâtel.

Abram-David Jaccoud, horloger de Sugnens, domicilié à Neuchâtel, et Rose-Marie Jeanmonod, institutrice, domiciliée à Provence.

Henri Kämpf, horloger, de Thun (Berne), dom. à Neuchâtel, et Anna-Maria Loffel, domiciliée à Renan (Berne).

Albert-Louis Strydonck, manœuvre, de Gand (Belgique), et Félicie Thiébaud, tous deux dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 26 avril. Charles-Friedrich, à Friedrich Schumacher et à Elisabeth née Münklin, badois.
27 Benoit, à Jean Robin et à Jeanne née Trémeau, français.
5 mai. Charles-César, à Charles-Henri Galland et à Rose née Amann, bourgeois de Neuchâtel.

DÉCÈS.

Le 3 mai. Jules, 22 ans, 5 mois, 5 j., fils de Jean-Jaques Perret et de Augustine née Quinche, de St-Martin.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Neuchatel, 6 mai 1858.

Froment . .	le boisseau	fr. 3»—	à fr. —
Moitié-blé . . .	»	» 2»50	
Seigle	»	» 2»20	
Orge	»	» 2»—	
Avoine, prix moyen	»	» 1»65	

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER